



À LA DÉCOUVERTE DU PERCHE

*Coordination scientifique par Elisabeth Gautier-Desvaux et Rosine Cleyet-Michaud,
conservateurs généraux du patrimoine*

La petite province du Perche, rattachée en 1226 à la Couronne, a longtemps conservé ses particularismes soudés par un droit coutumier spécifique. Son identité géographique, aux marches de la Normandie, du Maine, du Vendômois et de la Beauce, est fondée sur une dominante paysagère de collines semées de forêts au gré desquelles se niche un habitat dispersé. **Trois petites métropoles qui ponctueront notre séjour, Nogent-le-Rotrou, Bellême et Mortagne-au-Perche, se sont longtemps disputé – et se disputent encore – le titre de capitale de ce territoire aujourd’hui réparti entre quatre départements : l’Orne, l’Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher et la Sarthe. La proximité de Paris et la création d’un Parc naturel régional ont favorisé, depuis une vingtaine d’années, l’implantation de nombreuses résidences secondaires, dans un cadre environnemental et bâti préservé.**

Nous arpenterons les petites routes du Perche jalonnées de manoirs dont l’âge d’or coïncide avec la période de reconstruction, au lendemain de la Guerre de Cent ans, pour découvrir des références architecturales majeures telles que **le château des comtes du Perche et l’abbaye Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou ou le site fondateur de l’ordre de Tiron**, mais aussi des éléments plus modestes mais non moins représentatifs comme **le prieuré Sainte-Gauburge à Saint-Cyr-la-Rosière et la chapelle Notre-Dame-de-Pitié à Longny-au-Perche**. L’architecture civile ne sera pas en reste avec le **château de Frazé, les manoirs de Courboyer, siège du Parc naturel régional, de l’Angenardiére et de la Fresnaye**.



Château des comtes du Perche à Nogent le Rotrou (cliché EGD)

Chapelle Notre Dame de Pitié à Longny au Perche (cliché EGD)



Quant au patrimoine des petites cités, résidences urbaines de la noblesse locale et des officiers royaux, il se déploiera, nourri de commentaires compétents, à Nogent et Mortagne, et au gré des déambulations libres des participants à Bellême, notre base d’hébergement.

PROGRAMME

Vendredi 10 mai après-midi : manoir de Courboyer, introduction à la découverte du patrimoine percheron ; Bellême : ville close et église Saint-Sauveur ; cocktail offert par la mairie.

Samedi 11 mai : prieuré de Sainte-Gauburge, manoirs de l’Angenardiére et de la Fresnaye ; déjeuner à Longny-au-Perche ; chapelle Notre-Dame de Pitié à Longny-au-Perche, église et hôtels particuliers de Mortagne-au-Perche, église de Loisail

Dimanche 12 mai : Nogent-le-Rotrou, château, quartier du Paty, abbaye Saint-Denis ; déjeuner à Thiron-Gardais ; abbatiale de Thiron-Gardais, château de Frazé

Informations pratiques

(le programme détaillé sera communiqué aux participants dans la semaine qui précède la visite)

Accueil des participants en car à la gare de Nogent-le-Rotrou le vendredi 10 mai à 14h45,
début des visites au manoir de Courboyer à 15h15

Retour du car le dimanche aux alentours de 18h à la gare de Nogent-le-Rotrou

*Il est vivement conseillé aux participants prenant le car de trouver un hébergement à Bellême qui dispose du plus grand nombre de lits dans la région, de préférence à l’Hôtel du Golf (T. 02 33 85 13 13).
Une liste des hébergements locaux vous sera fournie sur demande.*



BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à retourner avec votre règlement, impérativement le **mardi 30 avril 2019 au plus tard** à
Société française d'archéologie – 5, rue Quinault – 75015 Paris (France)
Courriel : contact@sfa-monuments.fr – Téléphone : 01 42 73 08 07

PARTICIPANT(S)

M., Mme (Prénom, nom) : N° SFA :

M., Mme (Prénom, nom) : N° SFA :

Coordonnées à renseigner seulement si vous n'êtes pas sociétaire ou si vous avez déménagé ou changé de n° de téléphone/
adresse courriel :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone / Mobile :

Courriel :

INSCRIPTION

Individuel : membre de la SFA	Couple : membres de la SFA (tarif pour 2 personnes)	Jeune - 35 ans
Droits d'inscription : 120 € x = €	180 € x = €	60 € x = €
Voyage en car : 60 € x = €	120 € x = €	60 € x = €
Déjeuner samedi : 33 € x = €	66 € x = €	33 € x = €
Déjeuner dimanche : 30 € x = €	60 € x = €	30 € x = €
TOTAL = €	TOTAL = €	TOTAL = €

Supplément aux droits d'inscription **obligatoire** pour toute personne NON MEMBRE de la S.F.A. (sauf JEUNE de moins de 35 ans et membres de la Fédération des Amis du Perche), qu'elle accompagne un sociétaire ou non :

TOTAL + 30 € par personne non membre = €

RÈGLEMENT

Mode de règlement : par chèque à l'ordre de la SFA par virement au compte ci-dessous

Fait à :

Le :

Signature :

Relevé d'Identité Bancaire : CIC PARIS PEREIRE				
Banque	Guichet	N° de compte	Clé	Devise
30066	10857	0020086001	22	EUR
BIC : CMCIFRPP		IBAN : FR7630066108570002008600122		